

MAIRIE DE GIGORS-ET-LOZERON

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13/12/2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le 13 décembre 2024 à 20h05, sous la présidence de M. David GARAYT, Maire.

Présents DEFFAISSE Jean-Michel – GARAYT David - MANGOU Didier – MARTIN Robert – DESFAISSE Yves - BRUNIAU Séverine – HUSSY Damien – Béatrice MARTIN

Pouvoir de : Marion Perret à Béatrice MARTIN, Marc STORPER à David GARAYT

Excusés :

Secrétaire de séance : Damien HUSSY

Compte-rendu du Conseil Municipal du 24/10/2024

Adopté à l'unanimité

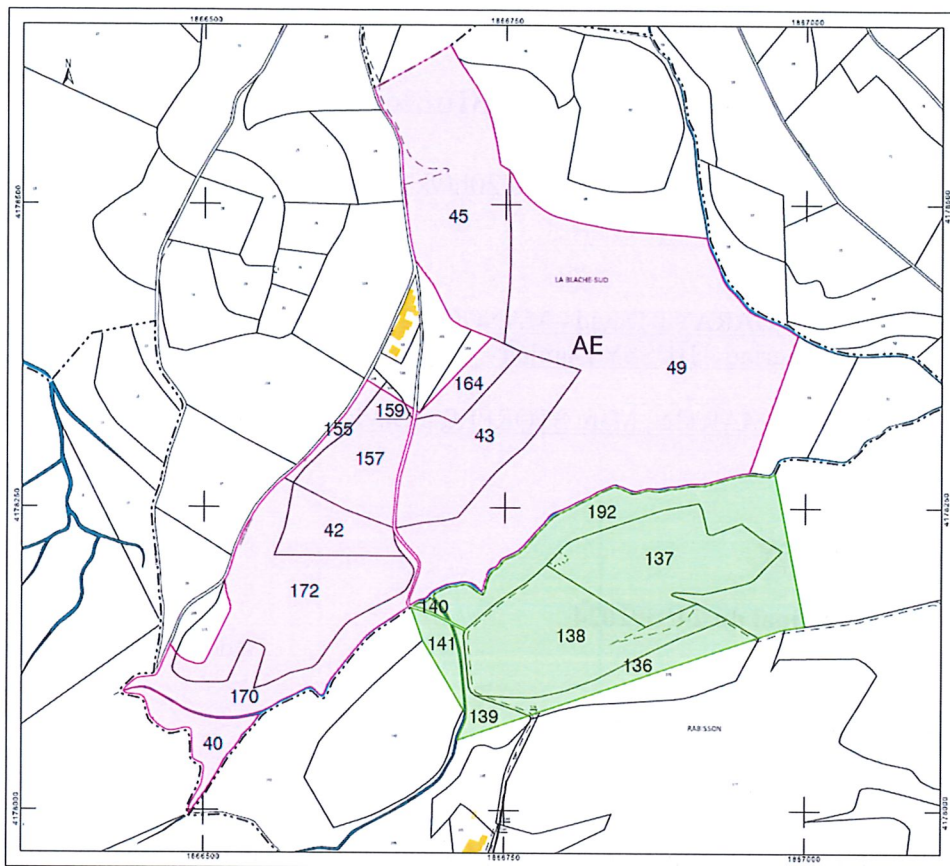
Délibération : cession des parcelles AE 222 et 223

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de constater qu'il figure au cadastre le dessin d'un ancien chemin traversant les propriétés de la famille BOUVIER (parcelles Section AE n° 40-42-43-45-49-155-157-159-164-170-172) et de la famille RAILLON (parcelles Section AE n° 136-137-138-139-140-141-192) (cf plan joint).

Cette situation cadastrale ne correspond plus à la réalité car la bande de terrain concernée n'est plus ouverte à la circulation publique depuis de très nombreuses années, n'est plus entretenue par la commune, et n'est même plus visible sur le terrain et ne peut donc plus être qualifiée de « chemin » au sens juridique du terme mais constitue plutôt une bande de terrain dépendant du domaine privé de la commune.

Un géomètre-expert a été missionné afin de déterminer l'emprise de cette bande de terrain dans les propriétés concernées. Il en a résulté la création de deux parcelles cadastrées de la manière suivante :

- Section AE 222 (86m²) pour la partie traversant la propriété de la famille RAILLON
- Section AE 223 (370m²) pour la partie traversant la propriété de la famille BOUVIER.



Il est donc proposé de procéder à la cession à l'euro symbolique de ces bandes de terrain au profit des riverains concernés ci-dessus nommés.

Monsieur le Maire précise que tous les frais attachés à cette régularisation ont déjà été réglés en amont.

En conséquence,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** la cession à l'euro symbolique des parcelles AE 222 et 223 aux propriétaires riverains dans les conditions ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables afférentes à la régularisation de ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Délibération : Attribution des lots – travaux de l'église Saint Pierre

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le Code des Marchés Publics,
- la délibération du 28 juin 2022 n°20220628-02, accordant la maîtrise d'œuvre à la société TEXUS

CONSIDERANT :

- La consultation lancée selon une procédure adaptée via une plate-forme de dématérialisation pour la réalisation.

- Le rapport d'analyse des offres, établi par le maître d'œuvre et classant les offres ainsi :

DESIGNATION DU LOT	PROPOSITION DE LA MOE APRES ANALYSE			
	Entreprises mieux disantes	Note globale sur 100	MONTANT BASE HT (hors options)	MONTANT BASE TTC (hors options)
LOT 01 DESAMIANTAGE :	CLEARSTONE	84,95	73 500,00 €	88 200,00 €
LOT 02 CHARPENTE - COUVERTURE :	REBOULET	95,43	194 248,58 €	233 098,30 €
LOT 03 GROS ŒUVRE - MAÇONNERIE :	REBOULET	75,40	33 359,45 €	40 031,34 €
LOT 04 PARATONNERRE :	EDERA	90,64	8 021,00 €	9 625,20 €
		Total =	309 129,03 €	370 954,84 €

Le maire propose :

	Entreprises	Note Globale	Montant HT	Montant TTC
Lot N°1 déamiantage:	O3D	79,0	28 845 €	34 614 €
Lot N°2 Charpente - couverture	Reboulet	95,4	194 248 €	233 098 €
Lot n°3 Gros œuvre - maçonnerie	Reboulet	75,4	33 359 €	40 031 €
Lot n°4 paratonnerre	Edera	90,6	8 021 €	9 625 €
Fourniture du bois communal	Gigors et Lozeron	-	16 925 €	20 310 €
Fourniture échafaudage	Reboulet	-	4 950 €	5 940 €
	Total		286 349 €	343 619 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE** d'approuver l'analyse des offres et le classement établi par le maître d'œuvre, Texus, dans le cadre de la consultation consistant
- DECIDE** de choisir les entreprises suivantes :

Lot n°1 : O3D pour un montant TTC de 34 614€

Lot n°2 : Reboulet pour un montant TTC de 233 097,60 €

Lot n°3 : Reboulet pour un montant TTC de 40 030,80 €

Lot n°4 : Edera pour un montant TTC de 9 625,20 €

Fourniture bois : par la commune (bucheronnage, transport et façonnage 20 310€)

Echafaudage : location via Reboulet 5 940 €

- DEMANDE** à Texus, assistant du maître d'ouvrage, de poursuivre sa mission,
- AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- AUTORISE** le Maire d'engager les démarches pour les demandes de subventions et signer les documents nécessaires s'y référant,
- AUTORISE** le coordonnateur à engager l'exécution des prestations auprès du titulaire du marché,
- DIT** que cette délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet et au trésorier payeur de la commune,

Adopté à l'unanimité

Délibération : DM n°1 – prévision budget 2025 marché de l'église

Investissement :

Dépenses		recettes	
Articles (chap) - opération	Montant	Articles (chap) - opération	Montant
2135 (21) – 24 : Instal.géné, agencement , an	-18 000,00		
231 (23) – 24 : Immobilisations corporelles	18 000,00		
	0		
Total dépenses	0	Total recettes	0

Adopté à l'unanimité

Questions diverses :

- PLUi : Envoi des dernières demandes de modification le 12/12/2024. Enquête publique prévue au printemps (date à venir), adoption et mise en application prévues avant fin 2025.
 - Contentieux Dupuis/Mcgeown : Mr Dupuis confirme demander à la commune le dédommagement de 1200€ suite au jugement du tribunal administratif.
 - Factures d'eau (SMPAS) : Des explications de la 1ère facturation par le SMPAS manquent – beaucoup de remarques et questions des usagers de la commune.
 - Gestion réseau d'eau de Charchauve et la Moutine : Le SMPAS propose que Valence Romans Agglo reprenne la gestion de cette partie ; l'agglo étudie cette possibilité.
 - Travaux de voirie : de nombreux travaux ont été exécutés par l'entreprise Liotard (aux Michauds, Arthauds, Bourbous, Gauthiers, à Paruel, Pétavin, la Moutine, Marquet, Charousse les Cotes, Les Bérangers). Travaux prévus au budget 2024. L'entreprise Liotard va revenir pour finaliser le chemin de Marquet.
 - Végétation de la place de mairie : Plusieurs remarques sont faites à propos de l'emplacement de l'arbre à l'entrée de la place. Il est décidé de faire un point au printemps sur l'usage de la place pendant l'hiver.
 - Classement du site de St Pancrace : plusieurs réunions sont prévues
- * Réunion publique : 16 décembre 2024
- Repas des anciens prévu le 11/01/2025
 - Vœux du conseil municipal prévu le 17 janvier 2025

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le vendredi 24 janvier 2025 à 20h00

L'ordre du jour et les questions étant épuisés, la séance est levée à 22h31

Le secrétaire,
Damien HUSSY



Le Maire,
David GARAYT

